

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 27 (1939)

Heft: 549

Artikel: La rencontre des présidentes des "Frauenzentralen" à Zurich, le 22 mai : [1ère partie]

Autor: E.Gd.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-263420>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Faisons confiance aux
gens et à la vie.

La Règle d'Or.

<p>DIRECTION ET RÉDACTION M^{lle} Emilie GOURD, Crêts de Pregny</p> <p>ADMINISTRATION M^{lle} Renée BERGUER, 7, route de Chêne Compte de Chèques postaux I. 943</p>	<p>Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p> <p>Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p>ABONNEMENTS SUISSE... Fr. 6.- ÉTRANGER... 8.- Le numéro... 0.25</p> <p>ANNONCES 11 cent. le mm. Largeur de la colonne: 70 mm. Réductions p. annonces répétées</p> <p>Les abonnements partent du 1^{er} janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour le semestre de l'année en cours.</p>
---	--	---

Vacances...

Le départ de notre Rédactrice pour Stockholm et Copenhague nous amène, cette année, à suspendre plus tôt que d'habitude la parution de notre journal au moment des mois d'été, des raisons budgétaires nous obligeant chaque fois, à ce moment-là, à donner des vacances, non seulement à nos collaboratrices, à notre imprimeur, et à notre service d'expédition, mais aussi à notre livre de comptes côté dépenses! Ce numéro est donc le dernier que nous publions avant l'été, le prochain paraissant le 26 août.

Rappelons toutefois que l'Administration de notre journal (7, route de Chêne) n'arrête pas, elle, son activité, et qu'elle sera durant ces mois d'été toujours prête à fournir des numéros gratuits à l'essai — et surtout à encaisser des abonnements nouveaux! Puissent ceux-ci venir nombreux saluer le retour de notre Rédactrice des pays du Nord!

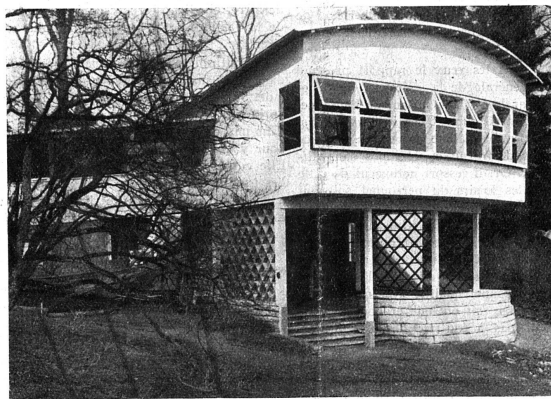
LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

La rencontre des Présidentes des „Frauenzentralen“ à Zurich, le 22 mai

Excellente idée que celle de donner aux présidentes des Frauenzentralen — et à leurs collègues de Comités, car de Berne, de Bâle, d'Hérisau, de Bienne, et naturellement de Zurich, l'on était venu à trois ou quatre pour cette rencontre — l'occasion de se réunir une fois l'an en tout cas, pour se renseigner mutuellement sur le travail accompli au cours des derniers mois, pour étudier en commun quelques-uns des problèmes qui se posent simultanément pour toutes les Sociétés groupées dans ces Fédérations cantonales, et pour formuler des suggestions qui, basées sur l'expérience des unes, ne peuvent que stimuler l'activité des autres. Et le fait qu'il ne s'agit pas là de l'Assemblée statutaire d'une organisation régulièrement constituée, mais d'un simple échange de vues, entre femmes accomplissant des tâches à peu près analogues, confère à ces séances — de même qu'à nos réunions de présidentes de Sections suffragistes qui sont basées sur le même principe — un caractère moins officiel, plus intime, et partant facilite l'animation et la variété des discussions.

L'activité cantonale. L'assurance-vieillesse du personnel de maison.

Treize Frauenzentralen — sur quatorze qui sont constituées à l'heure actuelle — étaient représentées par une bonne trentaine de membres, il y a trois semaines de cela, dans la salle hospitalière de la Frauenzentrale de Zurich, et parmi elles, la plus récemment créée, celle de la vallée du Rhin, à laquelle Zurich et St-Gall ont servi de marraines. Sous la présidence toujours calme et aimable de M^{lle} Fierz (Zurich), chacune d'elles a, par ordre alphabétique, donné un bref aperçu de son activité: il était extrêmement intéressant de se rendre compte ainsi comment, et en dépit des différences cantonales et des tâches imposées par les circonstances locales, les mêmes questions ont été à l'ordre du jour à peu près partout. Service domestique — ceci surtout pour les cantons du Nord et de l'Est en raison du rappel par le III^e Reich d'environ 20.000 domestiques allemandes — et contrat de travail pour le personnel de maison; vacances pour mères de famille et préparatifs pour la collecte du 1^{er} août destinée, comme on le sait, aux mères de famille; propagande pour le Label de la Ligue sociale d'acheteurs qui n'a pas encore trouvé parmi les Sociétés féminines de toute la Suisse l'appui qui lui est indispensable; préoccupations d'ordre moral relatives à la jeunesse; enseignement ménager et emploi judicieux de cette dernière année scolaire résultant d'un âge plus tardif d'admission au travail; et surtout service complémentaire féminin pour



Le Pavillon de la jeunesse à l'Exposition de Zürich.

Promenades à travers l'Exposition Nationale de Zurich

III¹

Aujourd'hui, chères lectrices, je vous emmène sur la rive droite du lac. Cette partie de l'Exposition est relativement facile à voir, parce qu'elle est consacrée à un seul sujet: l'agriculture suisse. Une vaste galerie longe le lac jusqu'au promontoire du Zürichhorn, où les constructions qui composent le village suisse s'étalent dans leur variété bigarrée à l'ombre d'arbres magnifiques. Grandes et petites fermes, chalets de montagne et maisons communales y voisinent, comme cela est d'ailleurs fréquemment le cas dans nos villages, avec des auberges, des pintes, des Küchlistube, des restaurants à friture, etc. de tout genre. Chères Confédérées romandes, vous ne vous y sentirez nullement dépaysées, en retrouvant tous les plats... et tous les vins de chez vous!

Une fois restaurées, et après avoir jeté un coup d'œil sur les jardins, les bungalows pour week-end, les étables, et les magnifiques halles de l'industrie laitière et fromagère, venez voir la collection des costumes nationaux, si remarquablement organisée, et contempler à l'œuvre les travailleuses à domicile de tant de cantons: brodeuses d'Appenzell, tisseuses valaisannes, etc. Puis, traversant la place bruyante où les adultes s'amusent autant que les enfants à voir partir le fromage de fer qui, s'élevant bien haut dans les airs, vous donnera une vue à vol d'oiseau de toute notre Landi, vous entrerez un moment dans l'immense halle des fêtes, où ont lieu les grandes manifestations cantonales, et où est représenté le Festpiel, avant de me suivre dans la halle de l'Agriculture.

La documentation qui se trouve ici sur la puissance de travail du peuple suisse et son attachement à son sol est vraiment grandiose. Comme partout, elle est présentée de façon concrète et vivante par de splendides décorations murales et sculpturales. Et les femmes? eh! bien, c'est dans cette partie-ci de l'Exposition que la collaboration de la femme est relativement mise le mieux en évidence, par des photos, des illustrations, des chiffres. Evidemment, l'on annonce bien encore quelque part, que sur 4 ressortissants suisses, on compte un paysan, sans nous dire si cette proportion vaut aussi pour les femmes! et quand on relève que le surplus des naissances est plus marqué à la campagne (6 naissances de plus que de décès, alors qu'en ville ce surplus n'est que d'une unité!), on ne paraît pas se douter le moins du monde du rôle essentiel de la femme dans cette question d'importance capitale pour l'avenir du pays: porter des enfants, leur donner le jour et les élever! On a négligé aussi de signaler la lourde double tâche qui incombe à la femme de la campagne, et si l'on n'y a tout simplement pas pensé, c'est parce que ce sont des hommes qui exposent et pas des femmes. La femme suisse, il faut le répéter, n'est presque jamais présentée comme une collaboratrice indispensable de l'homme: sa place est toujours à l'arrière plan.

En ce qui concerne les questions spécifiquement féminines, cette partie de l'Exposition présente une belle série de possibilités de formation féminine agricole dans les écoles ménagères agricoles d'Uttwil, Châteauf, Wulfingen, Charlottenfels, etc. Les écoles féminines d'horticulture exposent là également. A la paroi, où sont suspendus la plupart des journaux agricoles, je cherche en vain un seul journal féminin! mais en revanche l'Association suisse des femmes dans l'agriculture annonce fièrement ses 8 sections autonomes complétées par 2 Commissions féminines, créées au sein des Associations agricoles, de Thurgovie et de Zurich. L'exposition du cidre doux est imposante: quel progrès quand, petit à petit, le paysan suisse en viendra à boire du jus de fruit au lieu de l'alcool!

(La fin en 3^{me} page).

Elisabeth THOMMEN.

la défense du pays, tel qu'il a été demandé par l'appel du Conseil Fédéral du 3 avril dernier: on peut résumer ainsi l'essentiel de cette activité féminine.

Quelques Centrales ont abordé carrément des tâches d'ordre plus spécifiquement féministe, comme la Fédération des Unions de Femmes du canton de Vaud qui a fait campagne en faveur de l'éligibilité des femmes dans les Conseils ecclésiastiques, ou la Frauenzentrale de Bienne qui organise des fêtes civiques pour les jeunes filles, futures citoyennes, lorsqu'elles ont atteint l'âge de la majorité politique. Zurich, toujours à la tête des initiatives nouvelles, s'est efforcée de venir en aide aux Suisses de retour de l'étranger, les accueillant et leur cherchant du travail, et a entamé des démarches pour la création d'une Ecole de mères telle qu'il en existe une, officielle celle-là, à Berne; Aarau a rencontré un accueil sympathique à sa demande d'un tribunal pour enfants; Berne a mené à chef de grandes collectes au profit de diverses institutions d'utilité publique (Pestalozzheim pour jeunes filles arriérées par exemple), et s'est intéressée à la situation des sages-femmes; Appenzell s'est beaucoup préoccupée d'une assurance-vieillesse pour employées de maison — et M^{lle} Nef (Hérisau) a mis de façon si persuasive cette tâche sur la conscience de chacune qu'une discussion générale s'est engagée à ce sujet une fois les rapports terminés. Evidemment, le problème est urgent; et bien que M^{lle} Neuschwander (Berne) ait assuré que les études faites par la Fédération des Sociétés féminines bernoises aient abouti à la conclusion que sa solution était plutôt la création de homes spécialement destinés à ces travailleuses (il en existe un à Berne dont le prix de pension ne dépasse pas 3 fr. par jour, et qui malgré cela couvre largement ses frais), et que l'expérience de Bâle soit que toutes les employées de maison qui ont atteint un certain âge rentrent vivre dans leur famille avec leurs économies, plusieurs déléguées ont exprimé leur vif désir que cette idée ne soit pas abandonnée, et que son étude soit poursuivie par des groupements cantonaux. N'y aurait-il pas là une suggestion à reprendre par nos Sociétés féminines de Suisse romande?

Collecte du 1^{er} août.

Un autre intéressant échange de vues a eu lieu au sujet de la collecte du 1^{er} août sur laquelle bon nombre des déléguées désiraient des informations. M^{lle} Nef, qui, en sa qualité de présidente de l'Alliance nationale de Sociétés féminines, fait partie, avec une représentante de la Ligue des Femmes catholiques et une représentante de la Société d'utilité publique, d'un petit Comité féminin constitué pour la circonstance à côté du Comité officiel, a pu apporter quelques détails, relativement à la répartition par les Comités cantonaux des sommes reçues, entre les organisations s'occupant spécialement des mères nécessiteuses (puisque c'est ce terme, que nous trouvons fréquemment choisi qui a été officiellement adopté). Cette qualité de mère, M^{lle} Nef a recommandé aux

Comités cantonaux de l'interpréter de la façon la plus large, non seulement en ne faisant aucune différence entre les mères mariées et non mariées, mais encore en étendant la définition à des femmes n'ayant même pas élevé leurs propres enfants, mais des frères ou des sœurs, ou encore ayant servi de mère à des enfants étrangers. Saisissons cette occasion, et puisque ce numéro de notre journal est le dernier à paraître avant le 1^{er} août, pour recommander chaleureusement cette collecte, et la vente du timbre-poste spécial et de la carte postale édités à cette occasion, à toutes nos lectrices, qui feront ainsi un geste de solidarité féminine.

(La fin en 4^{me} page).

E. Gd.

A propos d'assurance-maternité

(Suite) 1

D'autre part, les expériences faites depuis plus de 25 ans ont aussi révélé des inconvénients graves dont il faut bien tenir compte. N'oublions pas tout d'abord toutes les modifications économiques survenues durant ce dernier quart de siècle, et qui font notamment de cette prime d'allaitement que nous mentionnons plus haut une subvention dérisoire; puis constatons aussi que cette augmentation notable du chiffre des assurées, qui est en elle-même un bienfait a, comme revers de la médaille, le résultat de charger lourdement les finances de certaines caisses d'assurance qui admettent des membres des deux sexes (existe-t-il des caisses purement féminines? nous ne saurions répondre à cette question) alors que d'autres caisses, exclusivement masculines, comme certaines caisses professionnelles, s'en tirent avec un budget en bien meilleur état, et peuvent réclamer des cotisations moindres. Les femmes coûtent plus cher aux caisses d'assurance que les hommes: le fait est reconnu par toutes les statistiques. Dès lors, les caisses, non seulement se plaignent, mais introduisent des mesures restrictives (remboursement d'une partie des frais, etc.) qui diminuent la portée de l'assurance. Ces réclamations ont été si loin que la réorganisation prochaine des caisses est envisagée, et que le fameux article 14¹ de la loi actuelle, clef de voûte de tout l'édifice, sera soumis à révision. Il faudra alors que les Sociétés féminines aient l'œil au gout pour que ne soit pas abrogé pour de seuls motifs financiers une disposition à laquelle tant de femmes doivent depuis vingt-cinq ans leur santé, et celle de leurs enfants.

(La fin en 3^{me} page).

E. Gd.

¹ Voir le précédent N° du Mouvement.

¹ Voir les deux précédents numéros du Mouvement.